

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015 A 20H30
SALLE ROGER VERDIER

PRÉSENTS : BAGNOL Gérard, TILLET Philippe, BLAISE-FONDER Francis, DUPUY Robert, COURBIER Marie-Hélène, MARSALES Lorène, DUPUY Lucette, PEYRAT Florence, DAIGURANDE Marie-France, POULVELARIE Christian DAURAT Jacqueline, CHASTAGNER Jean-Noël, LANDRAUD Richard

ABSENTS –EXCUSES : Emmanuel MAZAUDOUX procuration à P. TILLET
Samira POIRIER procuration à Christian POULVELARIE

Secrétaire de séance : DUPUY Lucette

Approbation et signature du précédent compte rendu C.M. 20 Février 2015

➤ **ADRESSAGE PAR DÉNOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES :**

Proposition de délibération de principe pour une prise d'acte de lancement afin d'effectuer les travaux nécessaires pour nommer les voies et affecter des N° à chaque habitation et faciliter les repérages pour les différents services (poste, livreurs, pompiers, gendarmerie). Un travail d'approche a déjà été réalisé par deux élus : F. BLAISE-FONDER ET F. PEYRAT. Une prise d'acte du lancement des travaux, avec éventuellement création d'une commission et permettre d'élaborer un travail qui sera étalé dans le temps (demande de subvention, établissement de devis etc...). Délibération soumise au vote :

Vote : unanimité

➤ **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE :**

Proposition du Centre de Gestion pour un déroulement de carrière pour une employée territoriale par rapport à son ancienneté. Après proposition et réunion d'une commission paritaire du CG, cette notation a été acceptée (qui aurait pu être prise en compte au 1^{er} janvier 2015) ; d'où la proposition de délibération de création de ce poste.

Vote : 14 voix (un élu n'a pas participé au vote se considérant concerné)

➤ **DÉSIGNATION TEMPORAIRE D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE EN VUE DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

P. TILLET : Président Temporaire

Vote : unanimité

➤ **LECTURE ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Après lecture du compte administratif, celui-ci est soumis au vote auquel le Maire ne prend pas part et est amené à sortir selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : 14 voix pour (le MAIRE ne participant pas au vote)

RETOUR DE Mr le MAIRE

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER 2014**

Vote : unanimité

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015 : Inchangées par rapport à 2014**

TAXE D'HABITATION : 9.87% TAXE FONCIERE BATIE : 15.54 % TAXE FONCIERE NON BATIE : 112.66%

Vote : unanimité

➤ **VOTE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :**

NOM ASSOCIATIONS	Montant	NOM ASSOCIATIONS	Montant
ADIL	38,00 €	Brénige FM	310,00 €
ASJN	560,00 €	Média Grand Brive	60,00 €
APE	560,00 €	CAUE	150,00 €
Bibliothèque prêt	33,00 €	Fondation Patrimoine	60,00 €
ARC EN CIEL	220,00 €	JN Rando	220,00 €
FAL	24,00 €	Comité des Fêtes	220,00 €
Instance de Gérontologie	415,00 €	Foyer Rural	220,00 €
ODCV 19	35,00 €	Amis de Jugeals-Nazareth	220,00 €
SPA	60,00 €	Prévention Routière	35,00 €
Association Sportive Ecole	600,00 €	Sté de chasse	220,00 €
total	2 545,00 €		1 715,00 €

Soit un total de 4260 €

Pour obtenir les subventions les associations doivent fournir la mise à jour de leur bureau, leur budget et projet.

Deux personnes élues étant aussi membres dans l'une de ces associations ne prennent pas part au vote

Vote : 13 voix pour

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Voir tableau et compte rendu sur pages bulletin

Vote : unanimité

➤ **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

➤ **Renouvellement de l'adhésion à la FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

Pour la somme de 2093 €

Vote : unanimité

➤ **CHOIX DU FOURNISSEUR ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT GODET A GRAPPIN**

Il a été demandé 3 devis pour l'achat d'un godet à grappin 1.70 m

MNS : 2100 € HT DOUCET : 2100 € HT MARSALÉIX : 2200 € HT MAGSI : 3526 € HT

SUBVENTION DU CG (Conseil Général) 40 %

Retenu : Sté MNS : 2100€ HT SOIT 2520 € TTC ; prix identique que DOUCET, mais matériel plus performant.

Subvention 40% sur montant HT soit un montant de 840 €

Vote : unanimité

➤ **CESSION DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :**

Suite au changement du photocopieur de la Mairie et après plusieurs consultations auprès de différents fournisseurs il a été opté pour un photocopieur –fax plus performant en location par contrat pour 5 ans

- avec un renouvellement du matériel tous les 3 ans
- prix de la photocopie inférieur à ce qui existait
- économie de papier et de cartouches encre au niveau du fax, car les pubs ne seront plus éditées et seront filtrées au moyen des ordinateurs
- location de 420 € /trimestre
- la maintenance sera assurée par un technicien qui habite sur la commune

C'est l'entreprise JEAPI qui a fourni le matériel avec reprise de l'ancien pour une somme de 1300 €

VOTE : unanimité

➤ **CESSION DE LA BENNE 3 POINTS : acquise en 99 (celle-ci n'est plus utilisée)**

Elle a été vendue pour 200 € ttc

VOTE : 14 voix pour

1 abstention

➤ **DIVERS**

• Abandon de l'ETAT concernant l'aide à l'instruction des permis de construire DDT (Direction Départementale du Territoire) à partir du 1 er juillet 2015. Compétence qui va être transférée à l'AGGLO mais qui sera payante et dont on ne connaît pas encore les coûts.

- Dotation des poubelles jaunes : 2eme quinzaine d'Avril
- ACCUEIL DE LOISIRS : Quel avenir dans l'AGGLO au vu des baisses de budget. Une décision doit être prise en conseil communautaire en juin.

Fin de séance à 23 h 10